Fiche de données de sécurité



HN-100, HN-36, HN-336, HN-434, HN-532

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Date d'émission: 15/02/2023 Numéro de révision: 1.3.1

Page 1 de 12 Date d'impression: 15/02/2023

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : HN-100, HN-36, HN-336, HN-434, HN-532

Substance pure/mélange Substance

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Règlement CLP (CE 1272/2008)	% massique
L'hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	244-492-7	01-2119529246-39	Non classé	100

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée ignifugeant

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant MARTINSWERK GmbH

> Kölner Strasse 110 50127 Bergheim

Germany: +49-2271-90.22.78 Fax.: +49-2271-90.27.17

Internet www.hubermaterials.com

E-mail hubermaterials@huber.com

CHEMTREC: 1 +800-424-9300 ou 1 +703-527-3887 International 1.4. Numéro d'appel d'urgence

antipoison

Numéro de téléphone du centre Centre anti-poison national FR: +33.(0)1.45.42.59.59 (Centre anti-poison

français: ORFILA)

CH: +41 44 251.51.51 (Centre suisse d'information toxicologique)

Anti-Poison belge)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement CLP (CE 1272/2008) Non classé

Fiche de données de sécurité

HN-100, HN-36, HN-336, HN-434, HN-532

Date d'émission: 15/02/2023 Numéro de révision: 1.3.1 Date d'impression: 15/02/2023

Page 2 de 12

Identification des dangers

Danger physique Non classé

Non classé Dangers pour la santé

Danger pour l'environnement Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles/pictogrammes Aucun(e)

Mention d'avertissement Aucun(e)

Mentions de danger Aucun(e)

Conseils de prudence

Prévention Respecter les règles de bonnes pratiques d'hygiène industrielle

Se laver les mains soigneusement après manipulation

Intervention EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

Conserver dans un endroit sec **Stockage**

Conserver à l'écart des matières incompatibles

Élimination L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales

et locales en vigueur.

Informations supplémentaires: Aucun(e).

2.3. Autres dangers Aucune information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance Substance

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Règlement CLP (CE 1272/2008)	Annexe	% massique
L'hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	244-492-7	01-2119529246-39	Non classé		100

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux En cas de doute ou de symptômes, consulter un médecin. Vérifier que le

Fiche de données de sécurité

HN-100, HN-36, HN-336, HN-434, HN-532

Date d'émission: 15/02/2023 Numéro de révision: 1.3.1

Date d'impression: 15/02/2023 Page 3 de 12

personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures

de protection individuelles appropriées.

En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement Contact oculaire

et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15

minutes.

Contact cutané Laver abondamment à l'eau et au savon.

Inhalation S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au

repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Ingestion Rincer abondamment la bouche avec de l'eau.

Danger par aspiration Voie d'exposition peu probable.

Notes au médecin Traiter les symptômes.

4.2. Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

Les signes et symptômes peuvent inclure toux, respiration laborieuse, étouffement

et difficultés respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires

Le traitement doit être symptomatique et palliatif.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau (brouillard). Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction déconseillés

Aucun(e) connu(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) connu(e).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les sapeurs-pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique.

Mesures de lutte contre l'incendie

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Fiche de données de sécurité

HN-100, HN-36, HN-336, HN-434, HN-532

Date d'émission: 15/02/2023 Numéro de révision: 1.3.1 Date d'impression: 15/02/2023

Page 4 de 12

6.1. Précautions individuelles. équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter la formation de poussières. Maintenir à

distance le personnel non autorisé.

Pour les non-secouristes Maintenir à distance le personnel non autorisé.

Pour les secouristes Maintenir à distance le personnel non autorisé. Utiliser les protections individuelles

recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Déversement important : Ne pas balayer les poussières à sec. Humidifier les poussières avant de les balayer ou récupérer les poussières avec un aspirateur Petit déversement: Aspirer ou balayer la matière et la placer dans un récipient

pour élimination

6.4. Référence à d'autres sections

Section 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir la section 13 pour

toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour Minimiser la génération et l'accumulation de poussières une manipulation sans danger Mettre en place une ventilation par aspiration localisée

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de

sécurité

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver à l'écart des matières incompatibles

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité

7.3. Utilisation(s) finale(s)

particulière(s)

ignifugeant.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

L'hydroxyde d'aluminium

TLV/TWA 8-hr: 1 mg/m³ (respirable fraction) **ACGIH**

TWA: 15 mg/m³ Total Dust **OSHA** 5 mg/m³ Respirable Dust

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des

TWA: 5 mg/m³ (respirable dust); 10 mg/m³ TWA (total dust)

États-Unis)

France Not established (Non établi) Not established (Non établi) **France**

Fiche de données de sécurité

HN-100, HN-36, HN-336, HN-434, HN-532

Date d'émission: 15/02/2023 Numéro de révision: 1.3.1 Date d'impression: 15/02/2023

Page 5 de 12

Pologne 2.5 mg/m³ (inhalable); 1.2 mg/m³ (respirable)

Suisse TWA: 3 mg/m³

Royaume-Uni 10 mg.m-3 (inhalable); 4 mg.m-3 (respirable)

Procédures de surveillance

recommandées

Consulter également les documents de lignes directrices nationales pour plus

d'informations sur les procédures de surveillance recommandées

Valeurs limites biologiques : Aucun(e)

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Consommateur – orale, long terme – locale et systémique 4.74 mg/kg pc/jour

Travailleur – inhalation, long terme – locale et systémique 10.74 mg/m³

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à

15 renouvellements d'air par heure)

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection de la peau et du

corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Dangers thermiques Aucun(e) connu(e).

Mesures d'hygiène Suivre les recommandations générales en matière d'hygiène considérées comme

de bonnes pratiques sur le lieu de travail

Le travailleur doit se laver quotidiennement à la fin de chaque poste, et avant de

manger, de boire, de fumer, etc

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éliminer conformément aux réglementations locales

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

État physique Solide Poudre Odeur Inodore

Seuil olfactif Aucune information disponible 8.4 - 10.2 5% Eau suspension : Ha

Fiche de données de sécurité

HN-100, HN-36, HN-336, HN-434, HN-532

Date d'émission: 15/02/2023 Numéro de révision: 1.3.1 Date d'impression: 15/02/2023

Page 6 de 12

ca 300 °C / 572 °F (101.3 kPa) Point de fusion/point de

congélation

5396 °F (2980 °C) 101.3 kPa Point d'ébullition initial

Point de congélation Sans objet Point d'éclair : Sans objet Sans objet. Taux d'évaporation Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet

Limite supérieure

d'inflammabilité:

Limite inférieure

d'inflammabilité

Pression de vapeur Sans objet Densité de vapeur Sans objet Sans objet Densité de vapeur

Aucune donnée disponible Densité

2.4 g/cm3, 20° C Densité relative

Hvdrosolubilité Insoluble

Solubilité dans d'autres solvants Aucune information disponible Coefficient de partage Aucune information disponible

Température Sans objet

d'auto-inflammabilité

Température de décomposition 392 °F (200 °C) Viscosité Sans objet. Viscosité cinématique Sans objet Propriétés explosives Aucun(e) Propriétés comburantes Sans objet

Granulométrie Aucune information disponible

Teneur en COV (%) Sans objet

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Sans objet

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Aucun(e)

Stable dans les conditions normales 10.2. Stabilité chimique

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

10.4. Conditions à éviter Matières incompatibles

10.5. Matières incompatibles Acides forts

Fiche de données de sécurité

HN-100, HN-36, HN-336, HN-434, HN-532

Date d'émission: 15/02/2023 Numéro de révision: 1.3.1 Date d'impression: 15/02/2023

Page 7 de 12

10.6. Produits de décomposition Aucun(e) connu(e)

dangereux

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations générales Il est conseillé aux utilisateurs de se référer aux Limites d'exposition

professionnelle nationales ou à toute autre grandeur équivalente.

11.1. Information on hazard classes as defined in Regulation (EC) No 1272/2008

L'hydroxyde d'aluminium

DL50 par voie orale

> 2000 mg/kg Rat

CL50 par inhalation

CIRC

Rat > 2.3 mg/l (Al2O3) Aérosol Concentration maximale pouvant être atteinte Non répertorié

Toxicité aiguë D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité chronique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Effets chroniques

Sensibilisation respiratoire Aucune information disponible

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Non irritant Lapin

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Non irritant Lapin

Sensibilisation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

N'est pas un sensibilisant cutané Cobaye

in vitro Non génotoxique dans les systèmes cellulaires de bactéries et de Mutagénicité

mammifères.

in vivo Mutagénicité: Essai du micronoyau Rat Négatif (poids approximatif de

l'échantillon)

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

Effets sur la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Cancérogénicité

Toxicité spécifique pour certains Non classé.

organes cibles - Exposition

Fiche de données de sécurité

HN-100, HN-36, HN-336, HN-434, HN-532

Date d'émission: 15/02/2023 Numéro de révision: 1.3.1 Date d'impression: 15/02/2023

Page 8 de 12

unique

Toxicité spécifique pour certains Aucune information disponible.

organes cibles - Exposition

répétée

Informations sur les mélanges et Aucune information disponible

informations sur les substances

Informations sur les voies d'exposition probables

Ne pas respirer les poussières Inhalation

L'inhalation de poussières peut irriter l'appareil respiratoire

Ingestion L'ingestion n'est pas une voie d'exposition probable

Le contact avec les poussières peut provoquer une irritation mécanique ou un Peau

dessèchement de la peau

Yeux En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation

mécanique

Voie d'exposition peu probable. Danger par aspiration

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

perturbatrices endocriniennes

11.2.2. Autres informations Sans objet

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques

L'hydroxyde d'aluminium

Classification allemande

WGK (AwSV)

5220 WGK: nwg

12.2. Persistance et

dégradabilité

Les méthodes de détermination de la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux

substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation peu probable.

Aucune information disponible Coefficient de partage

Facteur de bioconcentration Indisponible.

(BCF)

Fiche de données de sécurité

HN-100, HN-36, HN-336, HN-434, HN-532

Date d'émission: 15/02/2023 Numéro de révision: 1.3.1 Date d'impression: 15/02/2023

Page 9 de 12

12.4. Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

PBT et vPvB

12.5. Résultats des évaluations Cette substance ne répond pas aux critères de classification des substances PBT

ou vPvB.

endocriniennes

12.6. Propriétés perturbatrices Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

> Méthodes d'élimination L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales

> > et locales en vigueur.

Emballages contaminés Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des

déchets pour recyclage ou élimination.

Codes de déchet Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de

l'application pour laquelle le produit a été utilisé

L'hydroxyde d'aluminium

Catalogue européen des

déchets

Classification allemande

WGK (AwSV)

060299.

5220 WGK: nwg

SECTION 14: Informations relatives au transport

Mode de transport (routier, maritime, aérien, ferroviaire)

TDG -Canada Non réglementé DOT, États-Unis Non réglementé Non réglementé ADR Non réglementé RID Non réglementé ADN Non réglementé IATA Non réglementé IMDG/IMO Non réglementé OACI

14.1. Numéro de l'ONU ou numéro d'identification

Aucun(e)

Fiche de données de sécurité

HN-100, HN-36, HN-336, HN-434, HN-532

Date d'émission : 15/02/2023 Numéro de révision: 1.3.1

14.2. Nom d'expédition des

Aucun(e)

Nations unies

14.3. Classe(s) de danger pour le Aucun(e)

transport

14.4. Groupe d'emballage Aucun(e)

14.5. Dangers pour

Non

l'environnement

14.6. Précautions particulières à Sans objet

prendre par l'utilisateur

14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Sans objet

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires mondiaux

Substance pure/mélange Substance

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Australie (AIIC)	Canada (DSL)	Chine (IECSC)	Japon	Corée du Sud (KECL)	Mexique	Thailand (TECI)		Philippine s (PICCS)		TSCA : États-Uni s
L'hydroxyde d'aluminium	21645-51- 2	244-492-7	Y	Y	Y	(1)-17 (ENCS); ISHL	KE-00980	Y	55-1-0259 4	Y	Y	Y	Α

Légende X / Y: Est conforme ; A: Actif ; - / N: Exempté(e)(s) / Non répertorié

REACH No.

L'hydroxyde d'aluminium

Numéro d'enregistrement 01-2119529246-39

REACH

Turkish KKDIK pre-registration 05-0000193352-73-0000

Allemagne

N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques

L'hydroxyde d'aluminium

Classification allemande WGK 5220 WGK: nwg

(AwSV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

Fiche de données de sécurité

HN-100, HN-36, HN-336, HN-434, HN-532

Date d'émission: 15/02/2023 Numéro de révision: 1.3.1 Date d'impression: 15/02/2023

Page 11 de 12

SECTION 16: Autres informations

Motif de la révision La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du

règlement (CE) N° 1907/2006 & Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Date d'émission : 15/02/2023 Date d'impression : 15/02/2023 Numéro de révision: 1.3.1

Huber Engineered Materials Global Regulatory Affairs Préparée par

email: regulatory.affairs@huber.com.

Règlement CLP (CE 1272/2008) Non classé

Étiquetage

Symboles/pictogrammes Aucun(e)

Mention d'avertissement Aucun(e)

Mentions de danger Aucun(e).

Conseil en matière de formation Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Abréviations et acronymes Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), statut et

classification

OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des

États-Unis)

TWA - Time-Weighted Average (Moyenne pondérée en temps)

Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

(CLP) (CE 1272/2008)

EPI - Équipement de protection individuelle

NIOSH - Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis

CERCLA (Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des

États-Unis)

Quantité à déclarer (RQ), (RQ/% dans le mélange)

STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)

TLV® - Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition, États-Unis)

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Demande biochimique en oxygène (DBO) Demande chimique en oxygène (DCO)

OACI (aérien)

(IMDG) Code maritime international de transport des matières dangereuses

ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)

RID (Accord relatif au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)

Association internationale du transport aérien (IATA)

Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)

DOT (Department of Transportation, États-Unis)

TMD (Transport des marchandises dangereuses), Canada

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Appareil respiratoire autonome en pression positive

Système général harmonisé (SGH)

TSCA (Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques)

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans Avis de non-responsabilité

Fiche de données de sécurité

HN-100, HN-36, HN-336, HN-434, HN-532

Date d'émission: 15/02/2023 Numéro de révision: 1.3.1 Date d'impression: 15/02/2023

Page 12 de 12

l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité